

SANTÉ

J'ai un jour décidé d'être propriétaire de mon logement. Comme je suis dans la même banque depuis plus de 20 ans, c'est auprès d'elle que j'ai fait ma demande de prêt. J'ai répondu aux questions qui m'ont été posées, en toute honnêteté, et j'ai donc **évoqué mon diabète. La banque a refusé ma demande sans me donner d'explication.**

Marc

VOUS PENSEZ ÊTRE VICTIME DE DISCRIMINATIONS ?

POUR EN SAVOIR PLUS SUR VOS DROITS

► **Une information de proximité :** renseignements téléphoniques et informations sur le thème des discriminations dans le cadre des permanences juridiques gratuites dans l'ensemble du réseau de l'accès au droit de Loire-Atlantique :

■ **Maison de la Justice et du Droit Nord Loire**
21, rue Charles Roger
44100 NANTES
Tél. : 02 51 80 64 30

■ **Maison de la Justice et du Droit Sud-Loire**
8, rue Jean-Baptiste Vigier
44400 REZE
Tél. : 02 51 11 37 00

■ **Point d'Accès au Droit d'Ancenis**
Mairie d'Ancenis
Place du Maréchal Foch
44150 ANCENIS
Tél. : 02 40 83 87 00

► **Une information nationale :**
■ **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)**
11 rue Saint Georges - 75009 PARIS
contact@halde.fr
08 1000 5000 (du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00, coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

■ **Point d'Accès au Droit de Nantes Nord**
La Mano
3 rue Eugène Thomas
44000 NANTES
Tél. : 02 40 59 46 86

■ **Point d'Accès au Droit de Saint-Nazaire**
Espace civique Jacques Dubé
1 bis rue des ajoncs
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 02 28 55 99 73

Les victimes de discriminations doivent pouvoir se défendre.

Les auteurs des discriminations doivent corriger leurs pratiques.

AGE

J'ai 25 ans de métier dans la vente d'appareils bureautiques. A 46 ans, et à la recherche d'un nouvel emploi, je pensais que mon expérience serait un atout avant qu'on ne me fasse comprendre, lors d'un entretien d'embauche, **que mon âge était surtout un handicap.**

Bernard

Les discriminations doivent être sanctionnées.

ORIGINE

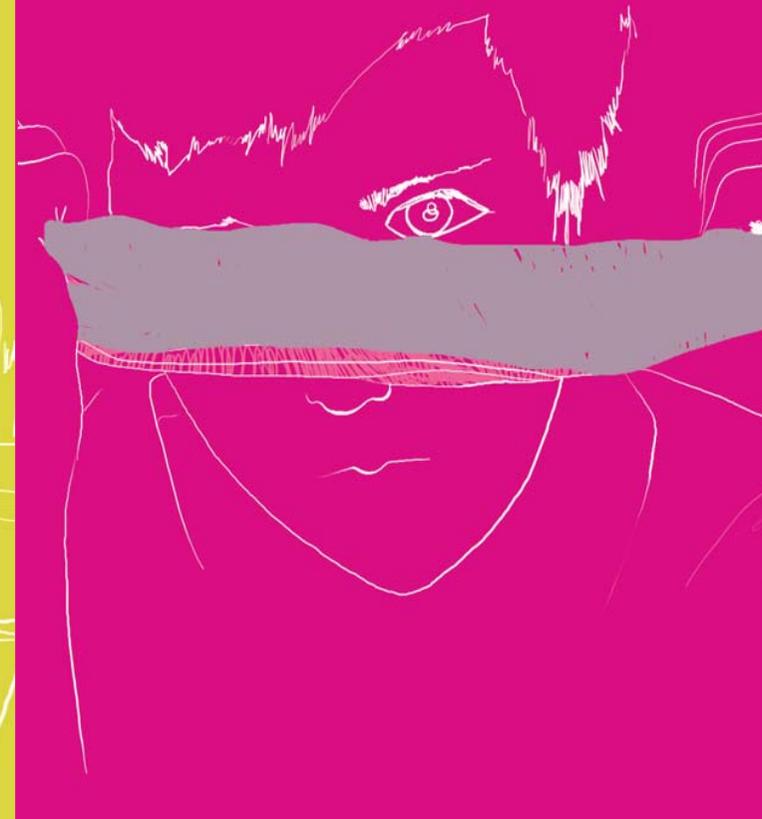
Benoît, Cédric et moi sommes inséparables ! Nous avons grandi ensemble, sommes allés ensemble à l'école, puis au lycée, et bien sûr nous sortons ensemble dans les mêmes boîtes de nuit. **Sauf dans celles qui refusent de me laisser entrer...**

Samir



www.loire-atlantique.pref.gouv.fr

Ne soyons pas aveugles aux discriminations



Qu'est-ce qu'une discrimination ?
Comment réagir ?
À qui s'adresser ?
Les contacts en Loire-Atlantique...



Prévention et lutte contre les discriminations

QU'EST-CE QU'UNE DISCRIMINATION ?

C'est un traitement moins favorable subi par une personne par rapport à une autre dans une situation comparable, en raison de critères interdits par la loi.

Les discriminations peuvent se manifester à l'embauche, au travail, dans la vie pratique et quotidienne (accès à un logement, à un lieu de loisir...)

► LES CRITÈRES INTERDITS PAR LA LOI

L'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, à une nation, à une race ou à une religion déterminée.

Article 225-1 du code pénal

► LE DÉPÔT DE PLAINTE

Si vous estimez être victime de faits constituant une infraction, les structures et partenaires locaux présentés dans ce document peuvent vous aider à déposer une plainte auprès de M. le Procureur de la République ou du Commissariat / Gendarmerie dont vous dépendez.

► LA LOI INTERDIT TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Elle prévoit :

- des sanctions qui peuvent aller d'une amende (jusqu'à 45 000 €) à une peine d'emprisonnement (jusqu'à 3 ans) ou les deux ;
- des réparations du dommage causé par la discrimination.

HANDICAP

J'ai voulu fêter avec mes amis mes 25 ans à la piscine. Je n'ai pas compris pourquoi on nous en avait interdit l'entrée. On m'a expliqué que les deux maîtres nageurs présents **ne pourraient pas correctement surveiller un groupe de 10 personnes trisomiques.**

Mathias

VOUS ÊTES VICTIME DE DISCRIMINATIONS ET VOUS SOUHAITEZ PORTER PLAINTE ?

► LA CRÉATION D'UN PÔLE ANTI-DISCRIMINATIONS

Un Pôle anti-discriminations placé sous l'autorité directe des procureurs de la République de Nantes et de Saint-Nazaire a été créé le 21 novembre 2007 au Tribunal de Grande Instance de Nantes, en application des directives nationales du Garde des Sceaux de juillet 2007. Les pôles ont pour mission de veiller au traitement judiciaire des plaintes. Ils s'assureront qu'une réponse pénale dissuasive soit donnée aux infractions constatées.

Composée de 3 magistrats et 2 délégués du Procureur, à Nantes, et 1 magistrat à Saint-Nazaire, cette structure judiciaire de coordination a pour objectif de favoriser, au plan départemental, **l'émergence, l'identification et la répression des situations de discrimination ainsi que l'accompagnement des victimes.**

Pour saisir le Pôle judiciaire départemental anti-discriminations écrivez (lettre simple) à :

- M. le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Nantes
Quai François Mitterrand - 44921 NANTES CEDEX 9
- M. le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire
77 Rue Albert de Mun - B.P. 263 - 44606 ST-NAZAIRE CEDEX

ENTREPRISE, ASSOCIATION, COLLECTIVITÉ LOCALE, SYNDICAT, VOUS AGISSEZ CONTRE LES DISCRIMINATIONS, FAITES-LE SAVOIR !

► LA COPEC DE LOIRE-ATLANTIQUE

La Commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté définit et met en œuvre des **actions de prévention de toutes les formes de discriminations** : discrimination directe ou indirecte fondée sur l'origine, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion (circulaire interministérielle du 20 septembre 2004). **Elle encourage les bonnes pratiques**, comme les chartes de la diversité.

La COPEC est co-présidée par le Préfet, le Procureur de la République et l'Inspecteur d'Académie. Si vous avez des idées pour prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité des chances, **n'hésitez pas à la contacter.**

Commission Départementale pour la
Promotion de l'Égalité des Chances et la Citoyenneté
(COPEC)

■ copec44@loire-atlantique.pref.gouv.fr

■ 02 40 41 23 42

ORIGINE

Etre boulanger, c'est mon rêve. Depuis que j'ai eu mon CAP, je cherche en vain un premier emploi. Au téléphone, tout se passe formidablement, après tout se gâte. La dernière fois, celui qui aurait pu être **mon futur employeur m'a reproché de ne pas lui avoir dit que je suis d'origine africaine et noir de peau.**

Armand